



N° 283 / ATRM/2021

RABAT, LE 08 JUN 2021

**COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES BOURSIERS TOGOLAIS DE L'ALGERIE,
DE LA TUNISIE ET DE L'EGYPTE**

L'Ambassade de la République Togolaise près le Royaume du Maroc porte à la connaissance des étudiants togolais boursiers des Gouvernements Algériens, Tunisiens de la réception des compléments de bourse au titre de l'année académique 2020-2021.

A cet effet, l'Ambassade demande aux étudiants bénéficiaires (***dont les noms figurent en Annexe sur les DECISIONS INTERMINISTERIELLES N°344/MEF/MESR autorisant le paiement des tranches de bourses d'études du Gouvernement Togolais à des étudiants togolais boursiers inscrits dans les universités, écoles et instituts en Tunisie, N°345/MEF/MESR autorisant le paiement de compléments de bourses aux étudiants Togolais boursiers du Gouvernement tunisien et N°346/MEF/MESR autorisant le paiement de compléments de bourses à des étudiants togolais boursiers du Gouvernement Algérien***), de prendre les dispositions nécessaires afin de réunir les documents suivants et de les acheminer auprès du Président de la Communauté Togolaise de l'Algérie et de la Tunisie en collaboration avec les Délégués Pays du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE), qui se chargeront à leur tour de les faire parvenir à l'Ambassade dans les plus brefs délais :

- 1- Passeport
- 2- Carte de Séjour ou récépissé de dépôt
- 3- Carte d'étudiant de l'année en cours
- 4- Attestation d'inscription 2020-2021
- 5- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ; que chaque étudiant prenne soin de vérifier les RIB avant de les faire parvenir en y précisant : l'adresse de résidence, le compte IBAN et le code BIC.

NB : Aucune procuration ne sera admise.

Les étudiants boursiers dont les noms ne figurent pas sur les décisions susmentionnées peuvent envoyer via le même canal, une demande de réclamation adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec les pièces justificatives.

Par ailleurs, les étudiants togolais boursiers du Gouvernement Egyptien sont priés d'envoyer leur document en attendant la réception des fonds de la Direction des Bourses et Stage (DBS).

L'Ambassade remercie toute la Communauté estudiantine togolaise l'Algérie, de la Tunisie et de l'Egypte, pour sa diligence. /-

Le Chargé d'Affaires a.i

Koudjo ADANOU